

## TARIFS MUNICIPAUX DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour toute nouvelle inscription

### Manifestations collectives et événements festifs

#### Thés dansants (tarif appliqué par événement)

Quetignois	5,00 €
Extérieurs	6,50 €

#### Guinguette (tarif appliqué par événement)

Quetignois	12,00 €
Extérieurs	16,00 €

#### Repas des Aînés (tarif appliqué par événement)

Quetignois âgés de 70 ans et plus	Gratuit
Accompagnateur Quetignois de moins de 70 ans	20,00 €
Accompagnateur extérieur	30,00 €

## Activités de loisirs et de découvertes

### Excursions (tarif appliqué par événement)

Tranches de revenus	Tarifs
Jusqu'à Minimum Vieillesse (ASPA)	20,00 €
Du minimum vieillesse au SMIC	35,00 €
Du SMIC à SMIC + 20%	50,00 €
Du SMIC + 20% à SMIC + 50%	70,00 €
A partir de SMIC + 50%	80,00 €

## Activités sportives et de bien-être

- Semestre 1 : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier
- Semestre 2 : du 1<sup>er</sup> février au 30 juin

### Gymnastique (tarif appliqué à l'année ou par semestre, à compter de septembre 2024)

Tranches de revenus (ligne R.B.G.A. *)	Tarifs à l'année	Tarifs au semestre
Jusqu'à Minimum Vieillesse (ASPA)	40,00 €	20,00 €
Du minimum vieillesse au SMIC	45,00 €	22,50 €
Du SMIC à SMIC + 20%	50,00 €	25,00 €
Du SMIC + 20% à SMIC + 50%	60,00 €	30,00 €
A partir de SMIC + 50%	70,00 €	35,00 €

### Aquagym (tarif appliqué à l'année ou par semestre, à compter de septembre 2024)

Tranches de revenus (ligne R.B.G.A. *)	Tarifs	Tarifs au semestre
Jusqu'à Minimum Vieillesse (ASPA)	80,00 €	40,00 €
Du minimum vieillesse au SMIC	90,00 €	45,00 €
Du SMIC à SMIC + 20%	105,00 €	52,50 €
Du SMIC + 20% à SMIC + 50%	120,00 €	60,00 €
A partir de SMIC + 50%	135,00 €	67,50 €

**R.B.G.A\* : Revenu brut global annuel**